



## Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Groupe de travail « Simplification du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols »

**CONSULTATION NATIONALE : 10 478 réponses**

**Le Sénat vous remercie pour votre participation**

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu à la consultation nationale que nous avons lancée sur la simplification législative en matière de droit de l'urbanisme, de l'aménagement et des sols. Nous tenons à vous en remercier vivement. Grâce à votre participation au succès de cette consultation, nous pouvons mieux apprécier les difficultés auxquelles se heurtent élus, fonctionnaires territoriaux et professionnels dans la réalisation des projets locaux.

Cette contribution est un élément que nous prendrons en compte pour l'élaboration de notre proposition de loi et de notre rapport d'information qui seront présentés au Sénat d'ici l'été 2016 et que nous vous communiquerons par voie électronique. Au-delà, les volets règlementaires des réponses à la consultation, qui relèvent de l'exécutif, seront présentés au gouvernement, selon des modalités que nous étudions, pour que le maximum des propositions formulées par les uns et les autres puissent se traduire par des simplifications concrètes.

La simplification des normes est un domaine dans lequel le Sénat a déjà pris des initiatives fortes comme, par exemple, l'adoption de la résolution du 13 janvier 2016 tendant à limiter le poids de la réglementation applicable aux collectivités territoriales et à simplifier certaines normes règlementaires relatives à l'urbanisme et à la construction ou le vote de la proposition de loi constitutionnelle tendant à favoriser la simplification du droit pour les collectivités territoriales et à encadrer la transposition des directives européennes.

Le Sénat continuera à accomplir cette mission de simplification compte tenu de sa volonté de se saisir des enjeux stratégiques qui transcendent les clivages partisans. C'est aussi son rôle constitutionnel de représentant des collectivités territoriales que de veiller aux intérêts de ces collectivités porteuses de l'intérêt général au niveau local et de faire remonter les difficultés rencontrées sur les territoires.

En vous remerciant à nouveau et en restant à votre service,



**François Calvet**  
Sénateur des Pyrénées-Orientales  
Rapporteur du groupe de travail



**Rémy Pointereau**  
Sénateur du Cher  
Président du groupe de travail



**Marc Daunis**  
Sénateur des Alpes-Maritimes  
Rapporteur du groupe de travail